

Le 31 mars, plus d'1 million de salariés et de jeunes se sont mobilisés pour le retrait total de La loi Hollande, Valls, El Khomri, Gattaz.

Malgré toute la propagande patronale et gouvernementale dans les médias et les annonces faites en direction des jeunes, les salariés et la jeunesse ont montré qu'ils n'étaient pas dupes et qu'ils rejetaient massivement ce projet de loi qui nous ramènerait au 19^{ème} siècle.

La jeunesse a bien compris que cette loi menaçait les conditions de vie de leurs parents et précarisera, comme s'il fallait en rajouter, leur situation au travail futur. Elle n'est ni manipulée ni récupérée! Elle est réfléchie, consciente et lucide.

- La possibilité de passer à 12 h de travail par jour ;
- Travailler 60 h par semaine ;
- Une entreprise pourra faire un plan social sans qu'elle ait de difficultés économiques ;
- La suppression des minimums de dommage et intérêt en cas de licenciement injustifié ;
- Une entreprise pourra, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail ;
- Passer de 25 % à 10 % la majoration des heures supplémentaires ;
- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis des syndicats représentant 70 % aux élections professionnelles ;
- Un salarié refusant le changement dans son contrat de travail pourra être licencié ;
- L'élargissement du dispositif « forfait jour » qui permet de ne pas décompter les heures de travail ;
- La modulation du temps de travail sur 3 ans ;
- Le fractionnement des 11 heures de repos journaliers ;
- Etre en astreinte ou être en repos sera la même chose ;
- Le travail de nuit ne sera considéré comme tel qu'à partir de 9 h consécutives de nuit ;
- La facilitation des mutations forcées en cas de transfert d'entreprise ;
- La visite médicale d'embauche transformée en une simple visite d'information ;
- En cas de décès d'un proche (enfant, conjoint,...), la durée du congé ne sera plus garantie par la loi ;
- La baisse des indemnités pour les salarié(e)s qui ont vu leur licenciement économique déclaré nul ;
- La baisse des indemnités pour les malades et les accidenté(e)s licencié(e)s ;



**NOTRE FORCE, C'EST NOTRE MOBILISATION
ET C'EST COLLECTIVEMENT QUE NOUS POURRONS
FAIRE ÉCHEC À CE PROJET.**

Il faut amplifier le mouvement commencé le 9 mars ; il faut convaincre l'ensemble du salariat, privé comme public, les chômeurs et aussi les retraités, toute la jeunesse pour être encore plus nombreux le 28 avril à faire grève et manifester.

C'est ainsi que dans le passé, les travailleurs et la jeunesse en lutte se sont fait entendre sur leurs revendications par les différents gouvernements et le patronat.



GRÈVE ET RASSEMBLEMENTS
LE JEUDI 28 AVRIL 2016

<u>BOURGES</u>	<i>10 h 30 – Place Séraucourt</i>
<u>VIERZON</u>	<i>10 h 30 – Forum République</i>
<u>ST-AMAND</u>	<i>10 h 30 – Place de la République</i>
<u>LA GUERCHE</u>	<i>10h30 -Place du Général de Gaulle</i>